

DEMANDE DE SUBVENTION

Pour prétendre à la subvention communale, un minimum de 25 % de licenciés helfallois est obligatoire

Informations Générales

(pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou nécessitant une mise à jour).

• **CREATION**

Déclaration à la Préfecture le :

Date d'insertion au journal officiel le :

• **Date de la dernière Assemblée Générale** : le

• **Identification de l'association :**

Adresse du siège social :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fax :

E-mail :

N° SIREN : (le n° de SIREN est obligatoire pour toutes les associations percevant une subvention publique).

Représentants de l'Association

- **Président :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

- **Trésorier :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

- **Secrétaire :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

E-mail :

Souhaitez-vous que les coordonnées personnelles des responsables de votre association soient communiquées :

OUI NON (Barrez la mention inutile)

		Année 2017/2018
Nombre d'adhérents		
dont helfallois :	Jeunes (-18 ans) Seniors	

Attestation d'Assurance

Nous soussignés :

Dénomination de la Compagnie d'Assurance

Adresse

Code Postal : Ville :

Certifions que le risque situé :

Dénomination de l'Association

Adresse :

.....

EST ASSURE par :

Monsieur

Madame

Dénomination de l'Association :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Auprès de notre compagnie par police n° :

Pour sa responsabilité locative concernant les bâtiments (risques locatifs) ainsi que les biens qui lui sont confiés par le bailleur (tels que : agencements, mobiliers, matériel ...) pour l'ensemble des risques qu'il peut encourir du fait de son activité, notamment pour les risques ci-dessous :

- Incendie
- Explosions
- Dommages électriques
- Dégâts des eaux
- Vol
- Bris de glace
- Attentats
- Vandalisme

La garantie est accordée à concurrence de € par sinistre, sans autres sous-limitation

Il est prévu une renonciation à tous recours du preneur et de ses assureurs envers le bailleur et ses assureurs.

La période de garantie est fixée du ___/___/___/ au ___/___/___/

Fait à _____, le ___/___/___/

Pour valoir ce que de droit

(Cachet et signature de l'assureur du preneur)

ATTESTATION sur L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné (e), _____ (nom et prénom)
Représentant (e) légal (e) de l'association,

- Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée (1) :

Au Compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte : _____

Banque : _____

Domiciliation : _____

□□□□□

Code banque

□□□□□

Code guichet

□□□□□□□□□□□□

Numéro de compte

□□

Clé RIB

Ou au Compte postal de l'association :

Nom du titulaire du compte postal : _____

Centre : _____

Domiciliation : _____

□□□□□

Code établissement

□□□□□

Code guichet

□□□□□□□□□□□□

Numéro de compte

□□

Clé RIP

Fait, le _____, à _____

Signature :

(1) Joindre 1 RIB ou 1 RIP

ETAT TRESORERIE

Avoir sur livret / Autres placements euros

dont intérêts euros

Avoir sur compte courant euros

A ce jour, l'association dispose de la somme de euros

ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Pièces à joindre

Pour chaque élément transmis, cocher la case correspondante.

A FOURNIR OBLIGATOIREMENT CONCERNANT L'ANNEE 2017 ou 2017/2018

- Pour les associations : copie des relevés de compte (compte chèques, livrets, autres placements) ainsi que du montant de la caisse, à la date de clôture de l'exercice.
- Bilan financier

Autres informations à fournir impérativement

- Statuts, récépissé de déclaration en Préfecture et publication au Journal Officiel
- En cas de modification statutaire déposée depuis la demande précédente, fournir une copie des statuts modifiés, de la déclaration en Préfecture et de la publication au Journal Officiel
- Rapports présentés lors des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires
- Relevé d'identité bancaire ou postal en cas de changement de banque
- Attestation sur l'honneur
- Attestation d'assurance, pour les associations occupant un local municipal
- Liste nominative des adhérents helfallois

Informations à fournir en cours d'année

- A chaque changement, adresser la nouvelle composition du Bureau et du Conseil d'Administration
- A chaque Assemblée Générale, transmettre les rapports présentés ainsi que les procès-verbaux de la réunion
- Compte-rendu ou photo des manifestations réalisées de l'année écoulée et envoyés à l'adresse mail suivante : sitehelfaut@gmail.com ou en Mairie